

La Ligue de Bretagne dispose d'une montée Masculine et de deux montées Féminines en championnat de France de Nationale 3 à l'issue de cette saison.

Les championnats de France sont terminés et les descentes de Nationale 3 sont à ce jour de :

- 3 en masculin ;
- 2 en féminin.

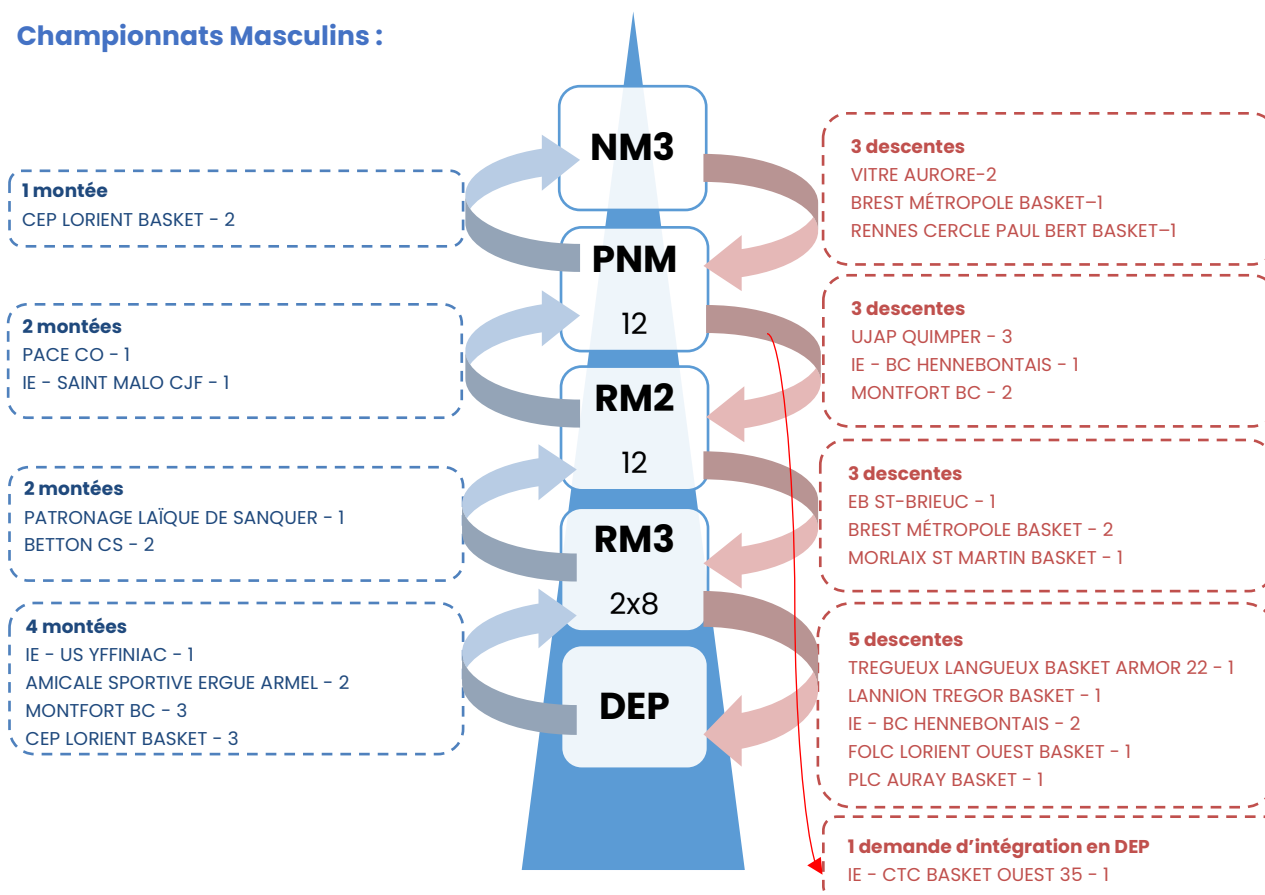
Compte tenu de ces données, vous trouverez ci-dessous les règles de montées et descentes des championnats seniors régionaux en application des articles 66.2 et 66.3 du règlement sportif de la Ligue de Bretagne.

L'article 434 des Règlements Généraux de la FFBB prévoit :

- Qu'une association sportive ne peut engager que deux équipes masculines et/ou deux équipes féminines en championnat de France Senior ;
- Qu'une association sportive ne peut avoir qu'une équipe au sein de la même division. L'équipe 2 ne peut accéder à la division dans laquelle évolue l'équipe 1.

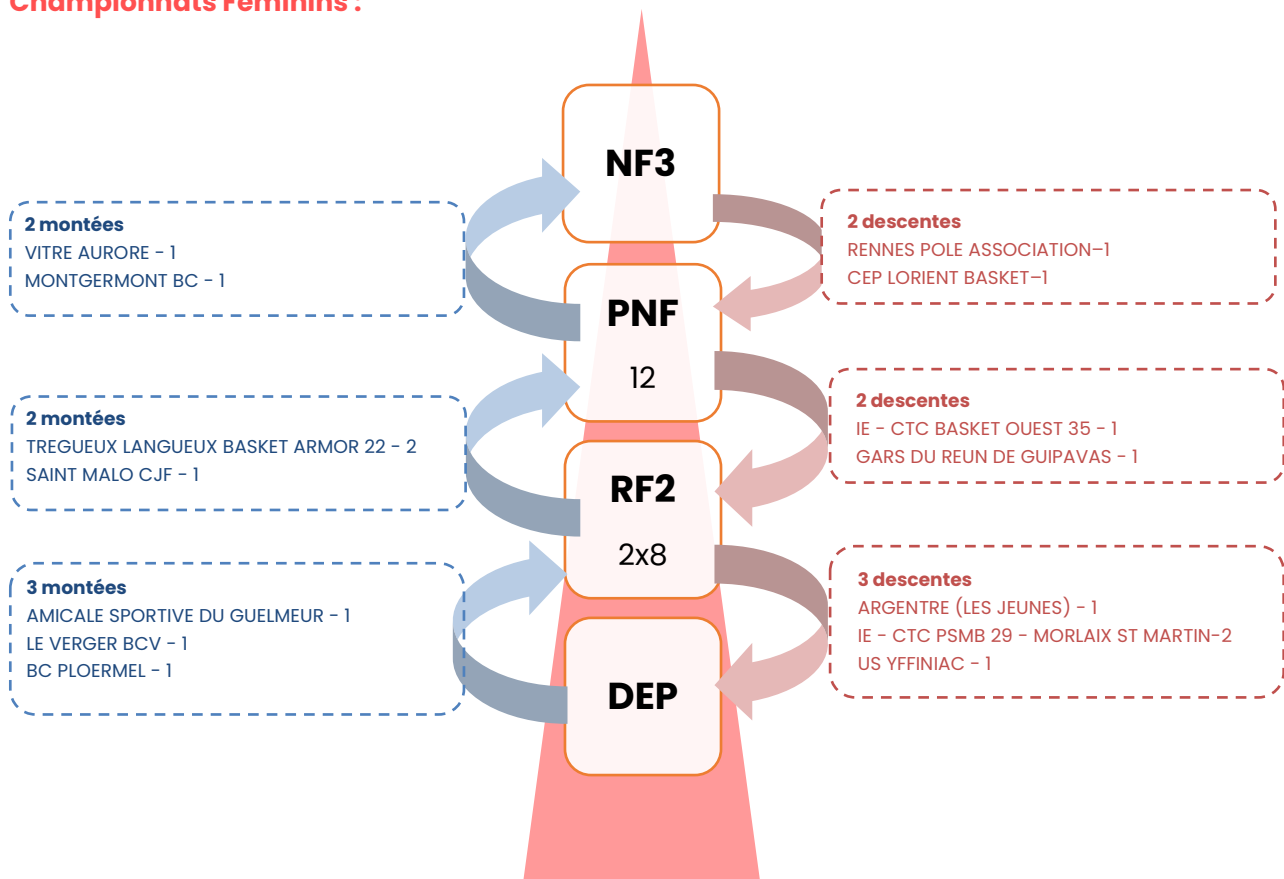
Des modifications sont possibles en fonction d'éventuelles décisions fédérales concernant des descentes ou montées supplémentaires.

Championnats Masculins :



L'US MORDELLES (club porteur de l'IE - CTC BASKET OUEST 35 - 1) a demandé après le 01/06/2025 l'intégration de son équipe en championnat départemental. Cela entraîne les maintiens de l'équipe classée 9^{ème} de RM2 et de l'équipe classée 3^{ème} de RM3 Honneur.

Championnats Féminins :



LANDERNEAU BRETAGNE BASKET – 3 (équipe championne de PNF) ne peut pas monter en NF3 au titre de l'article 434 des Règlements Généraux de la FFBB.

Le CD22 ne proposant pas d'équipe à l'accession région, cela entraîne le maintien de l'équipe classée 5^{ème} de la poule Honneur de RF2 (article 67 des Règlements Sportifs de la Ligue de Bretagne).